

Groupe de travail CNEA – Rénovation Voie Professionnelle
Mardi 7 février 2017
Compte rendu

Le mardi 7 février 2017, la DGER présentait les orientations qu'elle propose de retenir pour la voie professionnelle, suite au rapport du CGAAER sur l'évaluation de la RVP (*Rénovation de la Voie Professionnelle*) et aux réunions de ce groupe de travail CNEA (18 octobre et 29 novembre).

Le Snetap-FSU était représenté par Thierry ARENZANA, Véronique AUBIN, Olivier BLEUNVEN, Frédéric CHASSAGNETTE, Gérard PIGOIS, Claire PINAULT.

En préalable des débats point par point, le Snetap-FSU a tenu à rappeler les critiques qu'il a portées dès la mise en œuvre de cette réforme et les demandes répétées pour qu'un bilan de cette réforme soit fait et que des corrections y soit apportées. En cela l'analyse réalisée par le CGAAER et la tentative de correctif de la DGER étaient nécessaire mais arrivent certainement trop tard.

Il rappelle aussi que faute de réponse de l'administration, il a mené de son côté un bilan et un travail de réflexion tout au long de l'année 2016 avec les partenaires de l'Enseignement agricole public. Il en a tiré 10 propositions essentielles pour la réussite de tous-toutes les élèves qui s'engagent aujourd'hui dans la voie professionnelle.

Fort de ces éléments, il affirme que les propositions de la DGER ne sont pas à la hauteur des attentes des familles, des professionnels et des équipes rencontrées lors de ces débats.

Il souligne que tout au long des échanges le manque de temps de formation a été soulevé par les différents intervenants d'où sa proposition principale d'un retour à un parcours de référence en 4 ans.

1 – Valoriser l'engagement citoyen des élèves et apprenti-e-s

La DGER propose de valoriser cet engagement au travers d'une épreuve optionnelle supplémentaire à l'examen du Bac Pro, afin de valoriser des acquis supplémentaires.

Si le Snetap-FSU n'a pas d'opposition de fond sur cette proposition et pense effectivement intéressant de réfléchir à cette valorisation de l'engagement citoyen. Pour autant il estime que des questions fondamentales se posent et que des précisions importantes restent encore à apporter pour garantir une évaluation juste qui profite à l'ensemble des élèves et apprenti-e-s.

Un travail avec les différents acteurs de l'EA doit être mené rapidement pour définir la notion « d'engagement citoyen ». Quel périmètre donne-t-on à cet engagement (dans l'établissement ou hors de l'établissement) ?

Si nous devons élargir l'expérience hors les murs de l'établissement, quel périmètre lui donnerait-il (engagement associatif, engagement politique, engagement confessionnel ... et cet engagement aurait-il des limites : parti xénophobe ? association religieuse extrémiste ? ...).

Si nous devons limiter l'expérience au sein de l'établissement : quels éléments faudrait-il prendre en compte (engagement dans des projets pédagogiques ? Engagement dans des associations du lycée - ALESA, association sportive ? Engagement dans des actions sportives - UNSS ? Engagement au sein des instances en tant représentant des élèves ou apprenti-e-s ?...).

Les expériences de mobilité internationale volontaire seraient-elles retenues ?

Une fois le périmètre fixé, il reste encore à déterminer le cadre de l'évaluation : quelle forme ? Evaluation orale – dossier ? Réalisation du projet ... ? Avec quel jury ? quelle grille ? Quels critères, quelles capacités voire quelles compétences... ?)

Il apparaît évident qu'un cadre strict est nécessaire respectant les principes de laïcité avec une grille d'évaluation sans ambiguïtés.

2 - Alléger les modalités d'évaluation du BEPA

Pour simplifier l'évaluation du BEPA, la DGER propose :

- * de dispenser de l'épreuve E1 les élèves déjà titulaires du Brevet des collèges au motif que cette épreuve ne viserait qu'à consolider les acquis du socle,
- * de supprimer le jury extérieur de l'épreuve E2,
- * de diminuer le nombre de CCF de l'épreuve E3 (passage de 3 à 2 CCF en fin de 2nd puis en fin de 1^{ère}).

Pour le Snetap-FSU ces propositions ne vont pas dans le sens d'une revalorisation du BEPA, bien au contraire. Ce diplôme doit au contraire garder son rôle de diplôme intermédiaire et en cela avoir une véritable reconnaissance sur le marché du travail mais sans ajouter un travail supplémentaire aux équipes (puisque dans le cadre d'un Bac Pro 3 ans il n'est pas associé à une formation). La certification BEPA doit permettre aux apprenant-es qui échoueraient au Baccalauréat d'avoir une qualification qui leur serait utile pour une insertion professionnelle.

Pour cela le Snetap-FSU propose, dans l'attente du retour d'un parcours 4 ans, notamment de distinguer dans le référentiel de formation du Bac Pro les compétences du niveau BEPA, et d'utiliser la même nomenclature pour numéroter les capacités dans les référentiels d'évaluation pour construire de nouvelles épreuves. Ces épreuves BEPA/Bac Pro seraient élaborées pour permettre d'évaluer lors d'une même épreuve les 2 niveaux en cours d'année de 1^{ère}. Cela permettrait de supprimer les épreuves en 2^{de} Pro et de limiter le nombre d'épreuves BEPA et Bac Pro, donc d'optimiser le temps de formation ;

Le diplôme du BEPA serait délivré en fin de 1^{ère}.

Pour la DGER et l'Inspection si cette proposition paraît simple sur le papier, elle serait très complexe à mettre en œuvre sur le terrain. Mais elles reconnaissent que plusieurs propositions (des organisations présentes lors de cette rencontres ?) vont dans le même sens et qu'un consensus semble se dégager sur ces propositions. Elles revoient leur copie.

3 – Conforter les dispositifs d'individualisation

Sur ce point, la DGER propose la publication d'une nouvelle note de service afin de modifier les orientations de l'individualisation. L'accompagnement personnalisé serait recentré sur les EIE. Ceux-ci seraient cadrés au niveau national avec une obligation d'une réflexion locale dans le cadre du projet d'établissement.

L'enveloppe de HSE, pour des actions supplémentaires, serait communiquée avant la rentrée scolaire. Enfin une animation et un accompagnement des DRAAF seraient prévus

Ces propositions laissent interrogatif ? car la plupart d'entre elles sont déjà prévues et ne sont en rien novatrices.

Pourtant les critiques sur les dispositifs actuels sont très fortes : signe d'une dérégulation, mise à mal du statut des personnels, mélange des genres, saupoudrage, efficacité plus que douteuse, suivi et pérennité impossible ...

Pour le Snetap-FSU l'individualisation est devenue une variable d'ajustement, dont l'entrée se fait uniquement par les moyens. D'ailleurs il apparaît évidemment aujourd'hui au niveau de la DGER le bureau POFE -Politique de Formation et d'Education- est dépossédé des décisions concernant l'individualisation et c'est EDC -Établissements, Dotations et Compétences- qui pilote ... des moyens fondent un peu plus chaque année.

La question est donc bien celle des moyens que la DGER compte mettre. Pourtant au lieu de donner les moyens en structures et pour les dispositifs, la DGER propose de recentrer sur le contenu ou la ré-écriture de l'EIE. C'est regrettable.

Dans les propositions de la DGER, les EIE et les HSE ne sont pas revus sur le fond alors qu'il y a un problème sur ces heures. Aujourd'hui les EIE se font en classe entière, ce n'est donc pas de l'individualisation. Il est donc nécessaire d'en revoir l'organisation.

Avec les HSE on reste sur un système très fragile et non pérenne. Il y a un besoin de sécurisation.

Enfin le dispositif de «classes spécifiques» qui avait été abandonné lors de la dernière publication de la note de service sur l'individualisation, reste pour le Snetap-FSU, un dispositif pertinent qui doit pouvoir à nouveau être expérimenté. Pour le Snetap-FSU il faut donc d'abord une évaluation / bilan des dispositifs actuels pour les faire évoluer.



4 – Accompagnement des équipes

En dehors de la réécriture de la circulaire du 28 août 1995 (relative aux modalités d'évaluation dans l'EA) la DGER veut construire un dispositif obligatoire de formation sous forme d'un MOOC.

Elle estime qu'il est nécessaire de redonner une culture de base sur l'évaluation aux personnels, aux présidents et membres de jurys.

Elle a commandé ce MOOC au DNA.

Le Snetap-FSU rappelle d'abord que la formation est un droit de l'agent (et non obligation) et que la formation n'est pas obligatoire. C'est l'employeur qui a obligation de faciliter la formation des agents.

De plus la formation ou congé formation donne droit à prise en compte du temps car considéré comme absence légale (pour les agents annualisés chaque jour de formation compte en moyenne 3,6 heures), par conséquent comment comptabiliser un temps de formation avec un MOOC.

Nous signalons encore que les agents ont droit à un temps de déconnexion, et la différence entre temps privé et temps connecté doit être considérée. Comment cela sera t-il possible avec ce MOOC (et les autres qui pourraient suivre) ?

Enfin le Snetap-FSU soulève le problème de l'égalité d'accès aux outils internet (désert internet sur certains territoires et difficultés nombreuses de connexion dans les établissements).

Quels moyens seraient mis en œuvre pour les agents de CFA CFPPA ?

Là encore un certains consensus se dégage du côté des organisations syndicales ce qui a amené l'administration à retirer sa proposition de formation obligatoire mais elle maintient l'idée du MOOC.

5 – Autres points

Pour le Snetap-FSU d'autres points doivent être rediscutés ou précisés dans les propositions de la DGER :

- une année de transition entre Bac Pro et BTSA
- le CS (Certificats de spécialisation) par voie scolaire
- la valorisation de la période de formation en milieu professionnel
- la prise en compte des particularités de l'enseignement par la voie de l'apprentissage,
- les modalités de l'épreuve de contrôle.

